



Grégoire GOUSSEFF

gregoire.gousseff@administrateur-inet.org



Thibault JARADE-PIENIEK

thibault.jaradepieniek@administrateur-inet.org



Corentin RAUX

corentin.raux@administrateur-inet.org



Max YVETOT

max.yvetot@administrateur-inet.org

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL EST ENSEMBLE



**ACTE II : ACCOMPAGNER
LA TRANSFORMATION
DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
AU SEIN DE LA MÉTROPOLE
DU GRAND PARIS**

Le responsable du projet

→ Bastien MÉROT

Directeur de l'organisation, de la stratégie et du suivi des transferts

Entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2017, les communes, les établissements publics territoriaux (EPT) et la métropole du Grand Paris devront construire un projet politique pour le nouveau territoire métropolitain.

Est Ensemble, EPT issu d'une communauté d'agglomération au périmètre inchangé, dispose déjà d'un projet de territoire : ceci lui permettra de contribuer activement aux débats sur l'intérêt métropolitain.

Dans le cadre de leur projet collectif, les élèves administrateurs ont explicité les dispositions juridiques relatives à la métropole du Grand Paris, identifié les enjeux en matière de gouvernance ainsi que les modalités possibles d'exercice des compétences dans le nouveau paysage institutionnel.

1 VERS L'ACTE II D'EST ENSEMBLE

Conforter l'acte I de l'intercommunalité et positionner Est Ensemble dans la nouvelle métropole.

1. Acte I: consolider l'exercice des compétences

La communauté d'agglomération Est Ensemble a été créée en 2010. Elle regroupe neuf communes du département de Seine-Saint-Denis: Bagnole, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.

Au cours d'un « acte I » de l'intercommunalité, une douzaine de compétences a été transférée: certaines obligatoires, d'autres à la suite de la définition de l'intérêt communautaire. La valeur ajoutée du transfert fait consensus pour la plupart d'entre elles. Pour deux d'entre elles (espaces verts, ramassage des corbeilles de rues et des dépôts sauvages), les difficultés rencontrées invitent à repenser les modalités de leur exercice. En ce qui concerne la compétence « équipements culturels », les transferts ont vocation à être finalisés.

2. Acte II: accompagner la transformation en établissement public territorial

Le 1^{er} janvier 2016, la métropole du Grand Paris est créée. Est Ensemble engage son acte II et devient un établissement public territorial au périmètre identique.

La plupart des transferts de compétences auront lieu en 2017 et 2018. Ils doivent cependant être préparés en amont.

Avant de poser les prochains jalons de la construction territoriale et métropolitaine, il est nécessaire de renforcer les fondations de la construction intercommunale.

3. La commande : conforter l'acte I, construire l'acte II

Dans ce contexte, le directeur de l'organisation, de la stratégie et du suivi des transferts de compétences (DOSST) a confié aux élèves administrateurs territoriaux une mission comportant deux axes :

- Expliciter les termes du débat en cours sur la redéfinition de trois compétences transférées lors de l'acte I : équipements culturels, espaces verts, ainsi que tas sauvages et corbeilles de rue.
- Élaborer des pistes d'évolution relatives aux compétences partagées entre les villes, Est Ensemble et la MGP : lignes de partage entre échelons territoriaux ; modalités d'exercice ; méthode de travail pour préparer ces changements.

2 OUTILLER LA DÉCISION POLITIQUE

1. Scénarios pour conforter l'exercice des compétences transférées lors de l'acte I

Une cinquantaine d'entretiens organisés avec le président d'Est Ensemble, des élus d'Est Ensemble, des directeurs de cabinet, les directeurs généraux des services et des directeurs opérationnels a permis aux élèves de comprendre les enjeux du territoire et notamment les motifs d'insatisfaction générée par certains transferts de l'acte I.

En se basant sur le travail déjà réalisé par Est Ensemble et les villes avec le schéma de mutualisation, de coopération et de territorialisation, des scénarios ont été proposés pour les trois compétences dont le fonctionnement continue d'interroger.

Ces scénarios ont été présentés au président lors d'une réunion de « La Fabrique », instance d'élaboration et de suivi du projet de territoire.

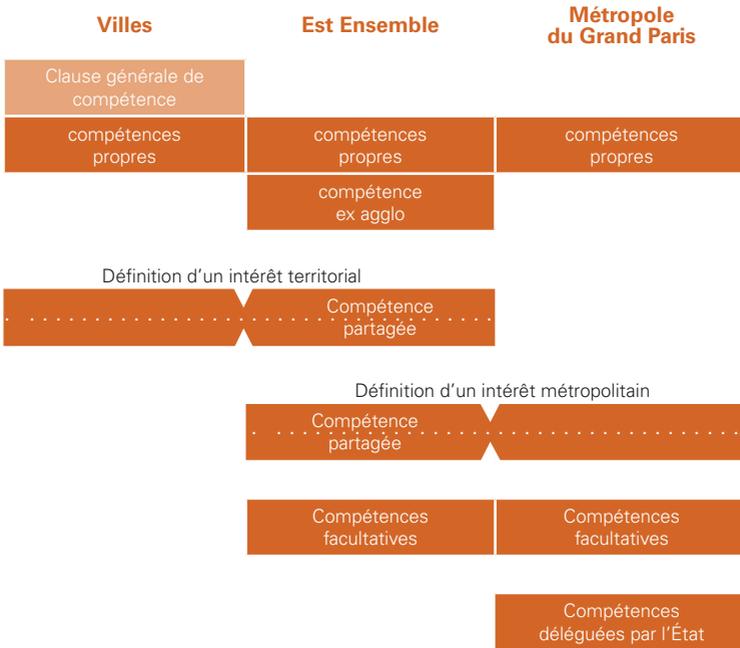
2. Contribution pour préparer l'intégration d'Est Ensemble dans la métropole du grand Paris

La création de la métropole du Grand Paris pose de nombreuses questions aux collectivités concernées. La mission de préfiguration y a apporté des réponses, mais des précisions demeurent nécessaires. Les élèves administrateurs territoriaux ont donc explicité compétence par compétence les implications des nouvelles dispositions législatives.

Les démarches préparatoires amorcées par les autres territoires sont encore trop peu avancées pour constituer des éléments de comparaison et pour dessiner des positions communes à défendre dans les instances métropolitaines.

Sur ces bases, les élèves ont envisagé, pour chacune des politiques publiques concernées par ces changements, la valeur ajoutée de la métropole pour Est Ensemble. Ils ont proposé une méthode de travail pour construire, au sein d'Est Ensemble, une position sur les compétences partagées entre Est Ensemble et la métropole. Ils ont élaboré une boîte à outils décrivant les modalités possibles d'exercice des compétences territoriales et métropolitaines, partagées ou non.

Pour les compétences en matière d'habitat et de développement économique, les élèves se sont appuyés sur les groupes de travail constitués au sein des directions concernées. Ce travail a abouti à une présentation finale des principales options envisagées devant le président, des élus et les services.



3 EFFECTUER DES CHOIX POLITIQUES SUR LES COMPÉTENCES ET ORGANISER LA GOUVERNANCE

Arbitrer sur les scénarios, systématiser les groupes de travail, défendre une position commune auprès de la métropole.

1. L'évolution des compétences transférées lors de l'acte I peut s'envisager de trois façons principales

Trois pistes principales permettent d'envisager l'évolution des compétences transférées lors de l'acte I :



Néanmoins, la possibilité de transferts différenciés selon les communes et selon les compétences a été mise en avant lors des entretiens et à l'occasion du premier comité de pilotage.

2. Les transferts de compétences, progressifs, se préparent en amont

La situation au 1^{er} janvier 2016 est contrastée. D'un côté, Est Ensemble a acquis deux nouvelles compétences: la politique de la ville et le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi); de l'autre, l'exercice de la plupart des compétences en matière de développement économique, d'aménagement, d'habitat et d'environnement ne change pas dans l'immédiat. Les compétences seront transférées par étapes au territoire et à la métropole. Le travail de définition de l'intérêt métropolitain se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2017. Certaines directions organisent déjà des groupes de travail pour élaborer l'intérêt métropolitain et préparer les futures évolutions institutionnelles. Ces pratiques pourraient être systématisées.

3. Le portage politique : étape essentielle pour construire une intercommunalité

La réussite d'une démarche intercommunale réside dans la capacité à faire émerger un projet de territoire. Pour le mettre en œuvre, la construction collective d'une culture de consensus est nécessaire. Les six années de la communauté d'agglomération Est Ensemble ont seulement permis de la faire émerger.

Devenu établissement public territorial, Est Ensemble est à la fois renforcé dans ses compétences et affaibli dans son mode de financement ainsi que de gouvernance interne. Il apparaît en outre nécessaire de conforter la place d'Est Ensemble dans la gouvernance métropolitaine et régionale: « conférence des exécutifs », association aux travaux de la CTAP, présence de la société civile au conseil de développement métropolitain.

4. La construction intercommunale à l'image de construction européenne

La construction intercommunale, comme la construction européenne, avance par à-coups: elle connaît des phases d'approfondissement et des phases de ralentissement. Le transfert effectif d'agents au territoire n'est pas la seule manière d'envisager l'évolution des compétences. Les mises à disposition, la création de services communs, la participation à la carte voire le dé-transfert de certaines compétences peuvent être des outils au service des volontés politiques du moment. L'important demeure de maintenir une coopération active, plus ou moins intégrée. Le temps est une composante fondamentale de la construction intercommunale.

4 DES PROPOSITIONS ET UNE BOÎTE À OUTILS TRANSFÉRABLES

1. Des propositions pouvant servir à toute intercommunalité en construction

La transformation progressive d'Est Ensemble sur laquelle les élèves administrateurs ont eu à travailler se déroule également dans les autres territoires de la métropole du Grand Paris. Ainsi, le travail d'explicitation du cadre juridique effectué au cours de ce projet collectif a son utilité pour tous les nouveaux établissements publics territoriaux.

Les propositions concernant la conduite des futurs transferts de compétences par Est Ensemble pourront également être utiles pour les EPCI devant définir ou redéfinir leur périmètre d'action.

2. La boîte à outils de la mutualisation utile aux communes, aux territoires et à la métropole du Grand Paris

Parmi les outils de mutualisation à disposition de la métropole du Grand Paris, de ses communes membres et des établissements publics territoriaux, on peut citer les transferts avec ou sans territorialisation, les mises à disposition descendantes ou ascendantes, etc. Ces outils sont bien souvent plus contraints que ceux du droit commun du bloc communal (service commun, par exemple, limité aux missions fonctionnelles).

En plus de cette boîte à outils, les acteurs concernés pourront s'approprier :

- ➔ la présentation de l'évolution progressive de l'exercice des compétences ;
- ➔ l'identification des enjeux et des marges de manœuvre pour chacune d'entre elles ;
- ➔ les scénarios proposés d'évolution des compétences.